



Entreprise

REBOND PCRH INDIVIDUEL

CONCRÉTISER LES PRÉCONISATIONS FORMATIONS PCRH

REBOND PCRH INDIVIDUEL qu'est-ce que c'est ?

Opco EP propose aux TPME ayant suivi une Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH) :

- un accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'action de formation préconisé lors de cette prestation ;
- une aide au financement des actions individuelles permettant la montée en compétences des salariés.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 250 salariés relevant du champ d'intervention d'Opcop EP.

2 Modalités

Actions de formation en présentiel ou distanciel de 7h minimum.

3 Financement

Coûts pédagogiques pris en charge à 60% par Opcop EP avec un cofinancement de l'État.



Remboursement des frais de salaire à hauteur de 60% sur une base forfaitaire de 12 € HT par heure de formation par salarié.

4 Contenu

Les actions éligibles portent sur les thématiques et objectifs suivants :

- **Professionnalisation de la fonction RH**

Améliorer les compétences du dirigeant ou des salariés en charge de la gestion des RH dans l'entreprise.

- **Accueil et fidélisation des collaborateurs**

Pallier les difficultés de recrutement, réduire le turnover, fidéliser ses collaborateurs.

- **Consolidation et transmission des compétences métier**

Développer les compétences métier des salariés.

- **Éco-responsabilisation**

Pallier les difficultés économiques liées aux hausses des coûts de l'énergie, adopter les bonnes pratiques (recyclage, tri, économie circulaire etc.).

- **Sécurisation des outils numériques**

Identifier et limiter les cyber-risques.

5 Démarche

Contactez votre **conseiller Opcop EP** : opcoep.fr/mon-conseiller